

3.3 Calcul des écarts du compte de frais reportés

1 Dans le cadre de la cause tarifaire R-3579-2005, le Distributeur a présenté les
2 modalités de calcul des frais reportés. Ces modalités portent principalement sur
3 les règles de répartition des volumes postpatrimoniaux ainsi que de leurs coûts
4 réels et prévisionnels entre les catégories de consommateurs. Elles sont
5 inhérentes à la méthode de répartition du coût de fourniture basée sur un
6 traitement global des coûts patrimonial et postpatrimonial.

7 Pour les fins du calcul du *pass-on* de l'année 2005, le Distributeur apporte les
8 deux précisions suivantes :

- 9 • **Volume d'électricité patrimoniale non utilisée** : Pour l'année 2005, le
10 volume d'électricité patrimoniale non utilisée est estimé à 286 GWh pour
11 l'ensemble des catégories de consommateurs. Il est réparti
12 mensuellement par catégorie de consommateurs. Il affecte autant les
13 coûts que les revenus. Aux coûts non déboursés pour les quantités
14 d'électricité patrimoniale non utilisée correspondent des revenus non
15 perçus par le Distributeur pour ces mêmes quantités. Un ajustement a été
16 apporté afin de refléter cette situation.

- 17 • **Ajustement dû à un taux de pertes réel de 7,86 % pour l'année 2005** :
18 La variation des taux de pertes réel et projeté explique en partie l'écart
19 entre le volume des ventes réelles et le volume prévu. De façon
20 particulière, elle influence aussi les coûts de l'électricité patrimoniale de
21 chaque catégorie de consommateurs considérant que ceux-ci ont été
22 calculés sur la base d'un taux de pertes de 7,5%. dans le cadre du
23 dossier R-3541-2004.

24 Le tableau 7 présente le détail des écarts cumulatifs par catégorie de
25 consommateurs pour l'année 2005. L'écart net total est de 31,4 M\$, excluant les
26 contrats spéciaux de 2,1 M\$.

Original : 2006-06-02

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3644 2007
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 7 DÉCEMBRE 2007
Pièces n°: A-25

HQD-7, Document 1
Page 10 de 13